

Palavas-les-Flots



**RECUEIL
DES
ACTES ADMINISTRATIFS**

NOVEMBRE 2019

DELIBERATIONS
Conseil Municipal du 13 NOVEMBRE 2019

Fait et publié à Palavas les Flots le 19 NOVEMBRE 2019

Le Maire,

Christian JEANJEAN

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Table des matières

Conseil Municipal du 13 novembre 2019

Numéro	OBJET	Page
133	INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE- Election du secrétaire de séance	211
134	INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2019	212
135	FINANCES LOCALES –REMISE GRACIEUSE - Budget principal COMMUNE	213
136	FINANCES LOCALES – Remboursement d’une adhésion – Régie n° 138 Centre Nautique Pierre Ligneuil	214
137	FINANCES LOCALES – AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAYEMENT - Programme : Yacht club – budget du PORT DE PLAISANCE	215
138	FINANCES LOCALES – AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAYEMENT - Programme : « A Livre ouvert » – budget principal COMMUNE	216
139	FINANCES LOCALES – AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAYEMENT - Programme : Stationnement – budget principal COMMUNE	217
140	FINANCES LOCALES – RAPPORT D’ORIENTATION BUDGETAIRE POUR 2020	219
141	DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE L’ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES	220

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil municipal du mercredi 13 novembre 2019, en mairie, salle du conseil municipal

Convocation du conseil municipal le 7 novembre 2019

Membres présents : Christian JEANJEAN, Maire ; Jean-Louis GOMEZ, Yvette VICTORS, Guy REVERBEL, Marie-Claude NOUGARET, Michel ROZELET, Jean-Marie GUIRAUD-CALADOU, Clotilde DOMINGO-ROQUES, adjoints ; René LOPEZ, Gislaine BENEZECH, Daniel BRIAND, Sylvie MARTEL-CANNAC, Michèle LARMIGNAT, Emmanuelle ARNOLD, Laury ELZIERE CHAUVET, Sébastien RIVES, Anne BONNAFOUS, François MIGAYROU, Serge FARRAS, Stéphane VINCENT, conseillers municipaux.

Membres ayant donné procuration : Sandra MARCOU à Marie-Claude NOUGARET, André ALTERE à Michel ROZELET, Jean-Marie BENEZECH à Jean-Louis GOMEZ, Camille CUBA à Clotilde DOMINGO-ROQUES, Géma IMBERT à Daniel BRIAND, Mathieu SOLIVERES à François MIGAYROU.

Absents : Michel GUERINEL, Danielle BOUGETTE, Marion BENEZECH.

Président de séance : Christian JEANJEAN

Nombre de membres en exercice : 29

Question n° 1 / INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE- Election du secrétaire de séance

Rapporteur M. Le Maire

Il est proposé la désignation de M. Jean-Louis GOMEZ comme secrétaire de séance.
Le conseil est invité à délibérer.

Après délibération du Conseil, adopté à la majorité des suffrages exprimés, procurations comprises (21 voix pour ; 4 abstentions : Anne BONNAFOUS, François MIGAYROU, Mathieu SOLIVERES, Serge FARRAS ; 1 contre : Stéphane VINCENT).

La présente délibération sera affichée en mairie, publiée au recueil des actes administratifs de la Commune et transmise à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des mesures de publicité.

Fait et publié à Palavas les Flots, le 14 novembre 2019

Le Maire, Christian JEANJEAN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil municipal du mercredi 13 novembre 2019, en mairie, salle du conseil municipal

Convocation du conseil municipal le 7 novembre 2019

Membres présents : Christian JEANJEAN, Maire ; Jean-Louis GOMEZ, Yvette VICTORS, Guy REVERBEL, Marie-Claude NOUGARET, Michel ROZELET, Jean-Marie GUIRAUD-CALADOU, Clotilde DOMINGO-ROQUES, adjoints ; René LOPEZ, Gislaine BENEZECH, Daniel BRIAND, Sylvie MARTEL-CANNAC, Michèle LARMIGNAT, Emmanuelle ARNOLD, Laury ELZIERE CHAUVET, Sébastien RIVES, Anne BONNAFOUS, François MIGAYROU, Serge FARRAS, Stéphane VINCENT, conseillers municipaux.

Membres ayant donné procuration : Sandra MARCOU à Marie-Claude NOUGARET, André ALTERE à Michel ROZELET, Jean-Marie BENEZECH à Jean-Louis GOMEZ, Camille CUBA à Clotilde DOMINGO-ROQUES, Géma IMBERT à Daniel BRIAND, Mathieu SOLIVERES à François MIGAYROU.

Absents : Michel GUERINEL, Danielle BOUGETTE, Marion BENEZECH.

Président de séance : Christian JEANJEAN

Secrétaire de séance : Jean-Louis GOMEZ

Nombre de membres en exercice : 29

Question n° 2- INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2019

Rapporteur M. Le Maire

Le conseil est invité à approuver le procès-verbal de la séance du 14 octobre 2019.
Le procès-verbal est joint à la présente.

Le conseil est invité à délibérer.

Après délibération du Conseil, adopté à la majorité des suffrages exprimés, procurations comprises (22 voix pour ; 2 abstentions : Anne BONNAFOUS, Serge FARRAS ; 2 contre : François MIGAYROU, Mathieu SOLIVERES).

La présente délibération sera affichée en mairie, publiée au recueil des actes administratifs de la Commune et transmise à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des mesures de publicité.

Fait et publié à Palavas les Flots, le 14 novembre 2019

Le Maire, Christian JEANJEAN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil municipal du mercredi 13 novembre 2019, en mairie, salle du conseil municipal

Convocation du conseil municipal le 7 novembre 2019

Membres présents : Christian JEANJEAN, Maire ; Jean-Louis GOMEZ, Yvette VICTORS, Guy REVERBEL, Marie-Claude NOUGARET, Michel ROZELET, Jean-Marie GUIRAUD-CALADOU, Clotilde DOMINGO-ROQUES, adjoints ; René LOPEZ, Gislaine BENEZECH, Daniel BRIAND, Sylvie MARTEL-CANNAC, Michèle LARMIGNAT, Emmanuelle ARNOLD, Laury ELZIERE CHAUVET, Sébastien RIVES, Anne BONNAFOUS, François MIGAYROU, Serge FARRAS, Stéphane VINCENT, conseillers municipaux.

Membres ayant donné procuration : Sandra MARCOU à Marie-Claude NOUGARET, André ALTERE à Michel ROZELET, Jean-Marie BENEZECH à Jean-Louis GOMEZ, Camille CUBA à Clotilde DOMINGO-ROQUES, Géma IMBERT à Daniel BRIAND, Mathieu SOLIVERES à François MIGAYROU.

Absents : Michel GUERINEL, Danielle BOUGETTE, Marion BENEZECH.

Président de séance : Christian JEANJEAN

Secrétaire de séance : Jean-Louis GOMEZ

Nombre de membres en exercice : 29

Question n° 3/ FINANCES LOCALES –REMISE GRACIEUSE - Budget principal COMMUNE

Rapporteur : Mme Marie-Claude NOUGARET

Vu le budget principal de la ville de Palavas-les-Flots pour 2019 ;

Devant les difficultés à honorer le solde de la redevance de la terrasse commerciale (Enseigne : La Boutique de Lisy), Monsieur Grégory VERGNOL sollicite la commune pour une remise gracieuse d'un montant de 1161.53€.

Il est proposé au conseil municipal d'admettre la remise gracieuse suivante et de l'inscrire au chapitre 67 du budget au compte 6745 ainsi que d'autoriser M le Maire à signer tous les documents relatifs à ces affaires comme suivant :

Enseigne : LA BOUTIQUE DE LISY

Exploitant personnel VERGNOL Grégory

RCS MONTPELLIER 750 598 476

Arrêté n°33/2015 du 5/10/2015

Montant 1161,53€

Titre de recettes 2015/ budget 01/ n°400116/ pièce 576 /bordereau 82

Les crédits sont inscrits au budget.

Après délibération du Conseil, adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (26 voix pour, procurations comprises).

La présente délibération sera affichée en mairie, publiée au recueil des actes administratifs de la Commune et transmise à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des mesures de publicité.

Fait et publié à Palavas les Flots, le 14 novembre 2019

Le Maire, Christian JEANJEAN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil municipal du mercredi 13 novembre 2019, en mairie, salle du conseil municipal

Convocation du conseil municipal le 7 novembre 2019

Membres présents : Christian JEANJEAN, Maire ; Jean-Louis GOMEZ, Yvette VICTORS, Guy REVERBEL, Marie-Claude NOUGARET, Michel ROZELET, Jean-Marie GUIRAUD-CALADOU, Clotilde DOMINGO-ROQUES, adjoints ; René LOPEZ, Gislaine BENEZECH, Daniel BRIAND, Sylvie MARTEL-CANNAC, Michèle LARMIGNAT, Emmanuelle ARNOLD, Laury ELZIERE CHAUVET, Sébastien RIVES, Anne BONNAFOUS, François MIGAYROU, Serge FARRAS, Stéphane VINCENT, conseillers municipaux.

Membres ayant donné procuration : Sandra MARCOU à Marie-Claude NOUGARET, André ALTERE à Michel ROZELET, Jean-Marie BENEZECH à Jean-Louis GOMEZ, Camille CUBA à Clotilde DOMINGO-ROQUES, Géma IMBERT à Daniel BRIAND, Mathieu SOLIVERES à François MIGAYROU.

Absents : Michel GUERINEL, Danielle BOUGETTE, Marion BENEZECH.

Président de séance : Christian JEANJEAN

Secrétaire de séance : Jean-Louis GOMEZ

Nombre de membres en exercice : 29

Question n° 4/ FINANCES LOCALES – Remboursement d'une adhésion – Régie n° 138 Centre Nautique Pierre Ligneuil

Rapporteur : Michel ROZELET

Il est proposé le remboursement de son adhésion à la planche à voile pour la saison 2019-2020, pour raison médicale, pour un montant de 325,00 € - 50,00 € de frais dossier, soit la somme de 275,00 €, à Madame Akil Wafa.

Le conseil est invité à délibérer.

Après délibération du Conseil, adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (26 voix pour, procurations comprises).

La présente délibération sera affichée en mairie, publiée au recueil des actes administratifs de la Commune et transmise à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des mesures de publicité.

Fait et publié à Palavas les Flots, le 14 novembre 2019

Le Maire, Christian JEANJEAN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil municipal du mercredi 13 novembre 2019, en mairie, salle du conseil municipal

Convocation du conseil municipal le 7 novembre 2019

Membres présents : Christian JEANJEAN, Maire ; Jean-Louis GOMEZ, Yvette VICTORS, Guy REVERBEL, Marie-Claude NOUGARET, Michel ROZELET, Jean-Marie GUIRAUD-CALADOU, Clotilde DOMINGO-ROQUES, adjoints ; René LOPEZ, Gislaine BENEZECH, Daniel BRIAND, Sylvie MARTEL-CANNAC, Michèle LARMIGNAT, Emmanuelle ARNOLD, Laury ELZIERE CHAUVET, Sébastien RIVES, Anne BONNAFOUS, François MIGAYROU, Serge FARRAS, Stéphane VINCENT, conseillers municipaux.

Membres ayant donné procuration : Sandra MARCOU à Marie-Claude NOUGARET, André ALTERE à Michel ROZELET, Jean-Marie BENEZECH à Jean-Louis GOMEZ, Camille CUBA à Clotilde DOMINGO-ROQUES, Géma IMBERT à Daniel BRIAND, Mathieu SOLIVERES à François MIGAYROU.

Absents : Michel GUERINEL, Danielle BOUGETTE, Marion BENEZECH.

Président de séance : Christian JEANJEAN

Secrétaire de séance : Jean-Louis GOMEZ

Nombre de membres en exercice : 29

Question n° 5/ FINANCES LOCALES – AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAYEMENT

A - Programme : Yacht club – budget du PORT DE PLAISANCE

Rapporteur : Michel ROZELET

Vu la délibération n°162/2016 du 3 novembre 2016, la délibération n°40/2017 du 23 janvier 2017, la délibération n°196/2018 du 13 décembre 2018 ;

L'autorisation de programme (AP) établit l'équilibre général des dépenses et des recettes de l'opération. Les crédits de paiement (CP) seront approuvés lors de chaque exercice budgétaire ;

Les crédits de paiement pour cette opération, non mandatés sur l'année N seront reportés automatiquement sur les crédits de paiement de l'année N+1 ;

Le budget du PORT DE PLAISANCE est un SPIC par conséquent, les montants s'entendent HT ;

Les crédits inscrits sont inscrits au budget par décision modificative suivante :

YACHT CLUB	AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDIT DE PAYEMENT 2015	MANDATE 2015	CREDIT DE PAYEMENT 2016	MANDATE 2016	CREDIT DE PAYEMENT 2017	MANDATE 2017	CREDIT DE PAYEMENT 2018	MANDATE 2018	CREDIT DE PAYEMENT 2019	MANDATE 2019	CREDIT DE PAYEMENT 2020
Dépenses												
Construction	797 390,22 €	797 390,22 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	400 000,00 €
BE Fluides et thermiques	10 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
BET structure	8 000,00 €	500,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	4 652,80 €	- €
Contrôle Technique de la Construction	8 000,00 €	2 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
SPS (Sécurité Protection Santé)	5 200,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Etude Géotechnique	850,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	6 090,00 €	- €
Maîtrise d'œuvre	34 850,00 €	- €	- €	1 500,00 €	- €	1 500,00 €	- €	1 500,00 €	- €	54 000,00 €	42 375,00 €	- €
Reproduction/Publicité/DCE Publication et paratextes	2 000,00 €	1 910,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Divers et imprévu	68 950,00 €	68 950,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAL chapitre 23 immobilisation en cours	935 240,22 €	870 750,22 €	- €	1 500,00 €	- €	1 500,00 €	- €	1 500,00 €	- €	54 000,00 €	53 117,80 €	400 000,00 €
Recettes												
Fonds propres (chap 10 réserves, FCTVA...)	- €	- €	- €	1 500,00 €	- €	1 500,00 €	- €	1 500,00 €	- €	54 000,00 €	53 117,80 €	400 000,00 €
Emprunt (chap 16)	935 240,22 €	870 750,22 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAL recettes	935 240,22 €	870 750,22 €	- €	1 500,00 €	- €	1 500,00 €	- €	1 500,00 €	- €	54 000,00 €	53 117,80 €	400 000,00 €

Le conseil est invité à délibérer.

Après délibération du Conseil, adopté à la majorité des suffrages exprimés, procurations comprises (21 voix pour ; 3 abstentions : Anne BONNAFOUS, Serge FARRAS, Stéphane VINCENT ; 2 contre : François MIGAYROU, Mathieu SOLIVERES).

La présente délibération sera affichée en mairie, publiée au recueil des actes administratifs de la Commune et transmise à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des mesures de publicité.

Fait et publié à Palavas les Flots, le 14 novembre 2019
Le Maire, Christian JEANJEAN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil municipal du mercredi 13 novembre 2019, en mairie, salle du conseil municipal

Convocation du conseil municipal le 7 novembre 2019

Membres présents : Christian JEANJEAN, Maire ; Jean-Louis GOMEZ, Yvette VICTORS, Guy REVERBEL, Marie-Claude NOUGARET, Michel ROZELET, Jean-Marie GUIRAUD-CALADOU, Clotilde DOMINGO-ROQUES, adjoints ; René LOPEZ, Gislaine BENEZECH, Daniel BRIAND, Sylvie MARTEL-CANNAC, Michèle LARMIGNAT, Emmanuelle ARNOLD, Laury ELZIERE CHAUVET, Sébastien RIVES, Anne BONNAFOUS, François MIGAYROU, Serge FARRAS, Stéphane VINCENT, conseillers municipaux.

Membres ayant donné procuration : Sandra MARCOU à Marie-Claude NOUGARET, André ALTERE à Michel ROZELET, Jean-Marie BENEZECH à Jean-Louis GOMEZ, Camille CUBA à Clotilde DOMINGO-ROQUES, Géma IMBERT à Daniel BRIAND, Mathieu SOLIVERES à François MIGAYROU.

Absents : Michel GUERINEL, Danielle BOUGETTE, Marion BENEZECH.

Président de séance : Christian JEANJEAN

Secrétaire de séance : Jean-Louis GOMEZ

Nombre de membres en exercice : 29

Question n° 5/ FINANCES LOCALES – AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAYEMENT

B - Programme : « A Livre ouvert » – budget principal COMMUNE

Rapporteur : Jean-Marie GUIRAUD CALADOU

Vu la délibération n°64/2019 du 13 juin 2019 ;

L'autorisation de programme (AP) établit l'équilibre général des dépenses et des recettes de l'opération.

Les crédits de paiement (CP) seront approuvés lors de chaque exercice budgétaire ;

Les crédits de paiement pour cette opération, non mandatés sur l'année N seront reportés automatiquement sur les crédits de paiement de l'année N+1 ;

Les crédits inscrits sont inscrits au budget par décision modificative suivante :

TVA à 5,5 % - soit 150 000 € TTC

A LIVRE OUVERT	Autorisation de programme HT	crédit de paiement 2019 HT	Engagé 2019 HT	mandaté 2019 HT	crédit de paiement 2020 HT
Dépenses					
Accr Fondos documentaires - 2188 MEDI	142 180,10 €	28 436,02 €	12 309,50 €	4 280,77 €	28 436,02 €
Total chapitre 21	142 180,10 €	28 436,02 €	12 309,50 €	4 280,77 €	28 436,02 €
Recettes					
Fonds propres	142 180,10 €	28 436,02 €	12 309,50 €	4 280,77 €	28 436,02 €
Total recettes	142 180,10 €	28 436,02 €	12 309,50 €	4 280,77 €	28 436,02 €

Le conseil est invité à délibérer.

Après délibération du Conseil, adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (26 voix pour, procurations comprises).

La présente délibération sera affichée en mairie, publiée au recueil des actes administratifs de la Commune et transmise à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des mesures de publicité.

Fait et publié à Palavas les Flots, le 14 novembre 2019

Le Maire, Christian JEANJEAN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil municipal du mercredi 13 novembre 2019, en mairie, salle du conseil municipal

Convocation du conseil municipal le 7 novembre 2019

Membres présents : Christian JEANJEAN, Maire ; Jean-Louis GOMEZ, Yvette VICTORS, Guy REVERBEL, Marie-Claude NOUGARET, Michel ROZELET, Jean-Marie GUIRAUD-CALADOU, Clotilde DOMINGO-ROQUES, adjoints ; René LOPEZ, Gislaine BENEZECH, Daniel BRIAND, Sylvie MARTEL-CANNAC, Michèle LARMIGNAT, Emmanuelle ARNOLD, Laury ELZIERE CHAUVET, Sébastien RIVES, Anne BONNAFOUS, François MIGAYROU, Serge FARRAS, Stéphane VINCENT, conseillers municipaux.

Membres ayant donné procuration : Sandra MARCOU à Marie-Claude NOUGARET, André ALTERE à Michel ROZELET, Jean-Marie BENEZECH à Jean-Louis GOMEZ, Camille CUBA à Clotilde DOMINGO-ROQUES, Géma IMBERT à Daniel BRIAND, Mathieu SOLIVERES à François MIGAYROU.

Absents : Michel GUERINEL, Danielle BOUGETTE, Marion BENEZECH.

Président de séance : Christian JEANJEAN

Secrétaire de séance : Jean-Louis GOMEZ

Nombre de membres en exercice : 29

Question n° 5/ FINANCES LOCALES – AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAYEMENT

C - Programme : Stationnement – budget principal COMMUNE

Rapporteur : M. Jean-Louis GOMEZ

Vu la délibération n°152/2016 du 3 novembre 2016, la délibération n°4/2017 du 23 janvier 2017, la délibération n°197/2018 du 13 décembre 2018 ;

L'autorisation de programme (AP) établit l'équilibre général des dépenses et des recettes de l'opération.

Les crédits de paiement (CP) seront approuvés lors de chaque exercice budgétaire ;

Les crédits de paiement pour cette opération, non mandatés sur l'année N seront reportés automatiquement sur les crédits de paiement de l'année N+1 ;

Les crédits inscrits sont inscrits au budget par décision modificative suivante :

Il est proposé au conseil municipal de constater que l'opération « Stationnement » est à ce jour achevée et de la clore au 31/12/2019 et au plus tard à la fin de la journée complémentaire, pour tenir compte éventuellement des opérations à venir qui feraient l'objet de mandatement sur les montants engagés.

STATIONNEMENT	Autorisation de Programme délib 197/2018	Mandaté 2017	Mandaté 2018	crédit de paiement 2019	Mandaté et engagé 2019	clôture de programme
Dépenses						
Acquisition horodateurs et accessoires associés	1 065 000,00	816 401,00	243 243,16	5 500,00	5 210,47	1 293 854,63
Signalétique horizontale et verticale y compris signalétique directionnelle	285 000,00	159 225,00	61 590,30	60 000,00	49 668,01	350 483,31
acquisition équipements ASVP Verbalisaiton	45 000,00	15 927,00	22 046,48	4 000,00		73 973,48
aménagement parking	580 000,00	1 538,00	11 520,00	567 500,00	264 869,76	317 927,76
construction locaux modulaires	228 000,00	220 625,00	-	7 500,00	7 439,58	228 064,58
réseau et génie civil	18 000,00	17 057,00		1 000,00		17 057,00
acquisition mobilier	22 000,00	16 330,00		5 000,00	490,18	21 820,18
Informatique et téléphonie	20 000,00	9 601,00	4 341,60	4 000,00	3 466,42	20 409,02
réaménagement local existant pour régie	8 000,00	5 595,00	620,40	1 800,00	-	6 215,40
acquisition 2 véhicules	26 000,00	25 348,00		1 000,00	-	25 348,00
marchés publics	2 500,00	2 268,00		500,00		2 268,00
équipement complémentaires stationnement	49 000,00	-		49 000,00	24 328,54	24 328,54
TOTAL INVESTISSEMENT	2 348 500,00	1 289 915,00	343 361,94	706 800,00	355 472,96	2 381 749,90
Recettes						
fonds propres		-	319 412,42	335 800,00	-	692 412,42
subventions chapitre 13		3 900,00				3 900,00
Verbalisation			23 949,52	371 000,00	355 472,96	399 422,48
emprunt (chapitre 16)		1 286 015,00				1 286 015,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 348 500,00	1 289 915,00	343 361,94	706 800,00	355 472,96	2 381 749,90

Le conseil est invité à délibérer.

Après délibération du Conseil, adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (26 voix pour, procurations comprises).

La présente délibération sera affichée en mairie, publiée au recueil des actes administratifs de la Commune et transmise à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des mesures de publicité.

Fait et publié à Palavas les Flots, le 14 novembre 2019

Le Maire, Christian JEANJEAN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil municipal du mercredi 13 novembre 2019, en mairie, salle du conseil municipal

Convocation du conseil municipal le 7 novembre 2019

Membres présents : Christian JEANJEAN, Maire ; Jean-Louis GOMEZ, Yvette VICTORS, Guy REVERBEL, Marie-Claude NOUGARET, Michel ROZELET, Jean-Marie GUIRAUD-CALADOU, Clotilde DOMINGO-ROQUES, adjoints ; René LOPEZ, Gislaine BENEZECH, Daniel BRIAND, Sylvie MARTEL-CANNAC, Michèle LARMIGNAT, Emmanuelle ARNOLD, Laury ELZIERE CHAUVET, Sébastien RIVES, Anne BONNAFOUS, François MIGAYROU, Serge FARRAS, Marion BENEZECH, Stéphane VINCENT, conseillers municipaux.

Membres ayant donné procuration : Sandra MARCOU à Marie-Claude NOUGARET, André ALTERE à Michel ROZELET, Jean-Marie BENEZECH à Jean-Louis GOMEZ, Camille CUBA à Clotilde DOMINGO-ROQUES, Géma IMBERT à Daniel BRIAND, Danielle BOUGETTE à Marion BENEZECH, Mathieu SOLIVERES à François MIGAYROU.

Absent : Michel GUERINEL.

Président de séance : Christian JEANJEAN

Secrétaire de séance : Jean-Louis GOMEZ

Nombre de membres en exercice : 29

Question n° 6/ FINANCES LOCALES – RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE POUR 2020

Rapporteur : M. le Maire

L'article L2312-1 du code général des collectivités territoriales modifié par la loi NOTRe précise que le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique que le conseil est invité à prendre.

M. Le Maire présente au conseil municipal le rapport d'orientations budgétaires pour 2020 pour le budget Principal Commune, le budget annexe Port de Plaisance et le budget annexe Phare de la Méditerranée.

Ce rapport a été transmis à tous les élus membres du conseil municipal avec la convocation au conseil et a été lu en séance.

Le conseil débat et procède au vote du Débat d'Orientation Budgétaire sur la base de ce rapport pour le budget principal Commune, le budget annexe Port de Plaisance et le budget annexe Phare de la Méditerranée.

Le rapport est annexé à la présente.

Le conseil est invité à délibérer.

Après délibération du Conseil, adopté à la majorité des suffrages exprimés, procurations comprises (21 voix pour ; 2 abstentions : Anne BONNAFOUS, Serge FARRAS; 5 contre : François MIGAYROU, Mathieu SOLIVERES, Marion BENEZECH, Danielle BOUGETTE, Stéphane VINCENT).

La présente délibération sera affichée en mairie, publiée au recueil des actes administratifs de la Commune et transmise à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des mesures de publicité.

Fait et publié à Palavas les Flots, le 14 novembre 2019

Le Maire, Christian JEANJEAN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil municipal du mercredi 13 novembre 2019, en mairie, salle du conseil municipal

Convocation du conseil municipal le 7 novembre 2019

Membres présents : Christian JEANJEAN, Maire ; Jean-Louis GOMEZ, Yvette VICTORS, Guy REVERBEL, Marie-Claude NOUGARET, Michel ROZELET, Jean-Marie GUIRAUD-CALADOU, Clotilde DOMINGO-ROQUES, adjoints ; René LOPEZ, Gislaine BENEZECH, Daniel BRIAND, Sylvie MARTEL-CANNAC, Michèle LARMIGNAT, Emmanuelle ARNOLD, Laury ELZIERE CHAUVET, Sébastien RIVES, Anne BONNAFOUS, François MIGAYROU, Serge FARRAS, Marion BENEZECH, Stéphane VINCENT, conseillers municipaux.

Membres ayant donné procuration : Sandra MARCOU à Marie-Claude NOUGARET, André ALTERE à Michel ROZELET, Jean-Marie BENEZECH à Jean-Louis GOMEZ, Camille CUBA à Clotilde DOMINGO-ROQUES, Géma IMBERT à Daniel BRIAND, Danielle BOUGETTE à Marion BENEZECH, Mathieu SOLIVERES à François MIGAYROU.

Absent : Michel GUERINEL.

Président de séance : Christian JEANJEAN

Secrétaire de séance : Jean-Louis GOMEZ

Nombre de membres en exercice : 29

Question n° 7/ DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Rapporteur M. Le Maire

Le conseil est informé des décisions prises en application de l'article L. 2122-22 du CGCT.
Les documents sont consultables à la demande en mairie.

Pas de vote, le conseil est informé.

La présente délibération sera affichée en mairie, publiée au recueil des actes administratifs de la Commune et transmise à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des mesures de publicité.

Fait et publié à Palavas les Flots, le 14 novembre 2019

Le Maire, Christian JEANJEAN

